



**AEF Dépêche n°568233 - Metz, le 14/09/2017 16:34:00**

**- Enseignement supérieur -**

- 176.183.131.17 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

## **"Les établissements d'enseignement supérieur artistique gagneraient à se rapprocher les uns des autres" (E. Tibloux)**

Par **Pascaline Marion**



Emmanuel Tibloux, directeur de l'Ensba (Ecole nationale supérieure des Beaux Arts) de Lyon, ancien président de l'Andea (Association nationale des écoles supérieures d'art).

© D.R.

L'Andea souhaite "l'organisation d'une grande concertation", en vue de "définir une stratégie nationale" et "un plan de relance pour les enseignements supérieurs artistiques et culturels, sur la base d'un modèle français original", indique Emmanuel Tibloux, son président démissionnaire et directeur de l'Ensba (lire sur AEF), à l'issue du séminaire d'été de Strasbourg consacré à la globalisation (les 7 et 8 septembre 2017). Après huit années à la tête du réseau (43 établissements) et l'arrivée de la nouvelle ministre de la Culture, il s'exprime auprès d'AEF sur les points d'avancée, se félicitant de la "plus grande visibilité" des écoles d'art et de la création d'un Cneserac. Néanmoins, "les questions statutaires et budgétaires restent entières", pointe-t-il, évoquant notamment "la distinction" persistante entre écoles nationales et écoles territoriales.

**AEF : Vous venez de démissionner de la présidence de l'Andea (lire sur AEF), devançant de quelques mois la fin de votre 3<sup>e</sup> mandat pour "susciter de nouvelles candidatures" d'ici à mars 2018. En termes de bilan, quels sont vos motifs de satisfaction ?**

**Emmanuel Tibloux :** Le premier motif de satisfaction est la réussite incontestable de la dynamique d'ouverture et d'élargissement de l'Andea au-delà du seul cercle des directeurs que j'ai impulsée. L'intégration progressive, à partir de 2012, de l'ensemble des acteurs des écoles d'art – administrateurs, enseignants, chefs de service, étudiants – au sein de notre association, aura permis d'accroître et d'imposer sa légitimité, sa puissance de lobbying et sa capacité de travail et de réflexion. Cela a favorisé une plus grande visibilité et un rôle accru des écoles d'art dans les médias et dans le débat public.

Nous pouvons également nous féliciter de la création du Cneserac (1), à laquelle nous avons pris une grande part, et plus largement de la reconnaissance de notre forte singularité dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. La structuration de la recherche en art est, enfin, un autre motif de satisfaction, même si les questions statutaires et budgétaires restent entières.

**AEF : En mars, l'Andea a appelé les candidats à la présidentielle à s'engager sur un "plan de relance" des écoles d'art et de design (lire sur AEF). Pouvez-vous préciser vos attentes ?**

**Emmanuel Tibloux :** J'entends par là l'organisation d'une grande concertation ayant pour objectif de définir une stratégie nationale et un plan de relance pour les enseignements supérieurs artistiques et culturels, sur la base d'un modèle français original, associant l'État et les collectivités, le champ professionnel et le champ académique, dans un souci non seulement de performance, mais aussi d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès au service public. L'enjeu est de construire et de déployer un tel modèle, au plan politique, économique et statutaire. Nous avons engagé un travail en ce sens, tant auprès des collectivités, via nos présidents et les associations d'élus, qu'auprès de l'État, auquel doit revenir l'initiative d'une telle concertation. Un rendez-vous est prévu avec le cabinet de Françoise Nyssen, dans le courant du mois d'octobre.

**AEF : En particulier, la question d'une réévaluation du statut pour les enseignants des écoles supérieures d'art territoriales (par rapport aux 10 écoles nationales) est restée bloquée. Comment la résoudre ?**

**Emmanuel Tibloux :** Aujourd'hui, deux statuts coexistent, l'un relevant de la fonction publique d'État, l'autre de la fonction publique territoriale. Nous aspirons cependant à deux statuts identiques dans la mesure où les diplômes délivrés sont identiques, qui soient conformes aux exigences de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi aux attendus de nos formations en matière d'inscription professionnelle. L'absence d'avancée jusqu'ici est due au coût, que ni l'État ni les collectivités ne sont prêts aujourd'hui à assumer.

C'est l'une des raisons pour lesquelles une grande concertation doit avoir lieu. Avec un certain nombre de questions à poser sans tabou. Qu'attendons-nous d'une école supérieure d'art ? Qu'est-ce qu'une bonne équipe pédagogique ? Comment tenir à la fois la question statutaire et celle du nécessaire renouvellement des pratiques et des regards ? Qu'en est-il aujourd'hui de la distinction entre écoles nationales et écoles territoriales ? Cette distinction est-elle encore pertinente ? Alors qu'il devrait d'abord se poser ces questions, le ministère de la Culture s'est engagé récemment dans une politique de revalorisation de ses seuls enseignants (lire sur AEF), qui ne fait qu'attiser les tensions sans rien résoudre.

"La difficulté au sein d'une Andea élargie va être de gouverner dans la contradiction, de déjouer les corporatismes et de réussir à promouvoir toujours l'intérêt général".

**AEF : Quels sont les autres chantiers auxquels la présidence provisoire doit s'atteler ?**

**Emmanuel Tibloux :** Le chantier dont je parle, celui d'une grande concertation et d'une stratégie nationale, est considérable et suffisamment complexe pour pouvoir se décliner au

pluriel : les aspects statutaires sont indissociables des aspects politiques et économiques. Ensuite, la difficulté au sein d'une Andea élargie va être de gouverner dans la contradiction, de déjouer les corporatismes et de réussir à promouvoir toujours l'intérêt général, ce qui suppose de parvenir à se mettre d'accord sur ce que l'on attend d'une école d'art. Il est possible, à cet égard, que l'Andea ait intérêt à évoluer dans le sens d'une fédération. Car, dans une situation où les finances publiques devraient encore se raréfier, où le nombre et la taille des écoles continueront de faire débat, la position sera difficile à tenir entre exigence de service public et réalisme économique. Il faudra absolument être fédérateur.

### **AEF : Quel est le bilan de l'ancrage des écoles d'art dans les politiques de site ?**

**Emmanuel Tibloux** : Il est difficile de dresser un véritable bilan, tant les situations me semblent diverses. Je continue toutefois de penser que les établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels gagneraient à se rapprocher les uns des autres, plutôt que de se dissoudre souvent dans des Comue, au sein desquelles leurs intérêts ne sont pas toujours bien compris et pris en compte. Je crois en des grands établissements ou des grands campus des arts, où la formation et la recherche seraient étroitement articulées à d'autres missions - de production, de diffusion et d'éducation artistique et culturelle notamment, dans une conception étendue d'un service public de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la culture.

### **AEF : À l'occasion du séminaire d'été de Strasbourg, une intersyndicale des écoles supérieures d'art territoriales (Snéad-CGT, SNU'ter, et Sud) s'est fait l'écho de "trop nombreuses crises dans les écoles d'art françaises" : limitations budgétaires, statuts des EPCC inadaptés aux établissements d'enseignement supérieur, etc. Comment interprétez-vous la demande d'un changement de gouvernance ?**

**Emmanuel Tibloux** : J'y vois la conjonction de trois phénomènes : quelques cas d'écoles problématiques en matière de gouvernance, des contextes territoriaux où les perspectives économiques et politiques sont incertaines ou sombres, et une concession presque réflexe au corporatisme et à la logique de classe. Face à cela, je crois qu'il appartient à toute la communauté des écoles d'art de construire les conditions d'une gouvernance collégiale exemplaire, de façon à instaurer une relation de confiance fondée sur la responsabilité de chacun, que l'on soit directeur, professeur, agent administratif, agent technique ou étudiant. Une telle gouvernance devrait permettre de discuter des conditions d'études aussi bien que des conditions d'emploi, en conscience là aussi de l'intérêt général, par-delà tout corporatisme.

### **AEF : Ce séminaire a retenu le thème de la globalisation (2) : comment apporter cette dimension aux élèves ?**

**Emmanuel Tibloux** : Les situations sont contrastées. Nous avons pu constater que les écoles se situant dans des territoires peu exposés au flux ou au fracas du monde multiplient les projets internationaux, de façon à construire les conditions d'une certaine exposition au monde. Mais l'enjeu était plus largement de se saisir d'un sujet, l'international, qui est considéré aujourd'hui comme un enjeu stratégique, tout en étant un maillon faible des écoles d'art, et plus globalement du système de l'art français. Et de nous en saisir sans naïveté, mais avec la force d'un réseau, c'est-à-dire à la fois comme un sujet de concurrence et de solidarité. Il s'agit d'un enjeu pluriel, puisque nous pouvons l'appréhender au plan artistique, académique, économique, social ou politique. Les objectifs du séminaire étaient d'échanger sur les dispositifs et les stratégies, de perfectionner l'existant, de concevoir de nouvelles façons de faire, mais aussi d'identifier

les acteurs, les réseaux et les niveaux de partage à développer (*lire en encadré*). À en juger par les retours des nombreux participants - près de 300 personnes - ce fut une vraie réussite.

### "Les écoles d'art dans la globalisation"

Le séminaire d'été de l'Andea a permis de partager des expériences portées par les écoles d'art françaises et leurs invités (écoles étrangères, réseaux européens et internationaux). "Dans l'Europe des écoles supérieures d'art, comme dans l'Europe en général, le centre de gravité idéologique et géopolitique est au nord-ouest", note Emmanuel Tibloux. "L'idée qui y domine est celle de la grande contribution des arts et de la création au développement économique et social, sous les aspects de la créativité et de l'innovation. Les deux réseaux invités à Strasbourg, **Elia** et **Cumulus**, sont très actifs en ce sens. Ils nous montrent comment les écoles supérieures d'art et de design peuvent tirer le meilleur parti de ce trait d'époque".

Quelles sont les particularités françaises ? "Il y a une autre voie que le modèle français me semble pouvoir porter, c'est celle d'une conception plus critique de l'art. Il y aurait, à cet égard, un travail à mener en direction de l'Europe méditerranéenne et de l'Europe de l'Est, que l'Andea pourrait engager", estime le directeur de l'Ensba. Une autre spécificité du modèle français tient à "l'articulation étroite et féconde qu'il maintient entre milieu académique et milieu professionnel, entre champ de l'enseignement supérieur et champ artistique".

(1) Le décret précisant les attributions du Cneserac a été publié le 4 mai 2017 au JO. Ce conseil a été créé par l'article 52 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (*lire sur AEF*).

(2) "Nouvelle Europe pour un nouveau monde, les écoles d'art dans la globalisation".